



Société Anonyme à Conseil d'administration faisant appel public à l'épargne
Au capital de 550.000.000 dirhams
Siège social : Km 7 – Route de Rabat – Ain Sebâa - Casablanca (Maroc)
Registre du Commerce de Casablanca n° 144.759

**AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS D'OBLIGATIONS EMISES
LE 23 JANVIER 2012**

Les porteurs d'obligations émises le 23 janvier 2012 (les « Obligations ») par la société IMMOLOG, société anonyme à conseil d'administration faisant appel public à l'épargne, au capital de 550.000.000 dirhams, divisé en 5.500.000 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, dont le siège social est situé : Km 7 – Route de Rabat – Ain Sebâa - Casablanca (Maroc) et immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro n° 144.759 (ci-après dénommée la « Société »), sont convoqués en Assemblée Générale des porteurs d'Obligations qui se tiendra audit siège social, le :

MARDI 29 NOVEMBRE 2016 à 11 HEURES

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du représentant permanent de la masse des porteurs d'obligations émises par la Société le 23 janvier 2012
- Approbation du principe d'une émission obligataire envisagée par la Société pour les aspects concernant les porteurs d'obligations ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le projet des résolutions qui seront soumis à cette assemblée tel qu'il est arrêté par le Conseil d'administration se présente comme suit :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des obligataires,

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

Nomme en qualité de représentant permanent de la masse des porteurs d'Obligations le Cabinet MOUTTAKI & PARTNERS, sis au 131, Boulevard d'Anfa, 6^{ème} étage 20060, Casablanca représenté par M. Karim MOUTTAKI, qui accepte.

Le représentant permanent de la masse des porteurs d'Obligations aura le pouvoir d'accomplir tous actes de gestion pour la défense des intérêts communs des porteurs d'Obligations conformément à la loi.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des obligataires,

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

Décide, en tant que de besoin, et sous condition suspensive de l'approbation de l'opération d'Emission Obligataire par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, de l'approbation du principe d'une opération d'émission obligataire par la Société, d'un montant en principal de 350.000.000 Dhs, pour les aspects concernant les porteurs d'obligations.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des obligataires confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Le Conseil d'administration.

IMMOLOG

IMMOLOG, SA au capital de 550 000 000 Dhs - RC Casablanca 144 759.
Siège social : Km 7 - Route de Rabat - Ain Sebâa - Casablanca